



RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021



COMMUNE DE SAINT RENAN

Effectifs

➔ 73 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 61 fonctionnaires
- > 5 contractuels permanents
- > 7 contractuels non permanents



➔ 1 contractuel permanent en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

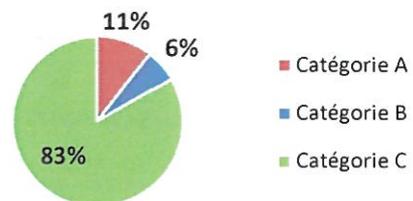
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 100 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : un agent du Centre de Gestion et 7 intérimaires

Caractéristiques des agents permanents

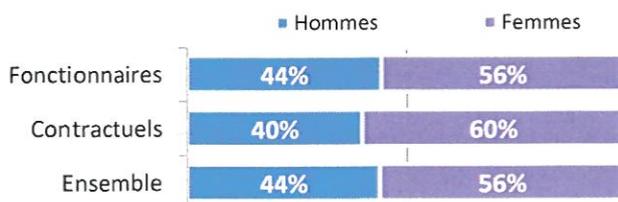
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	25%	20%	24%
Technique	49%	60%	50%
Culturelle	7%		6%
Sportive			
Médico-sociale	10%	20%	11%
Police	5%		5%
Incendie			
Animation	5%		5%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

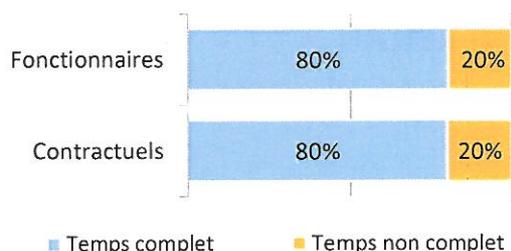


➔ Les principaux cadres d'emplois

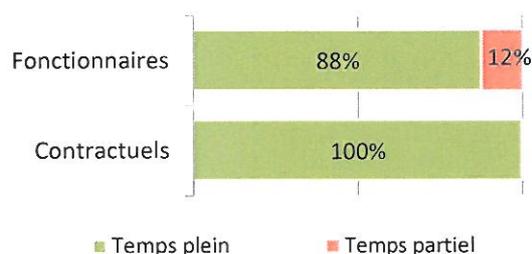
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	41%
Adjoints administratifs	15%
ATSEM	11%
Attachés	6%
Agents de maîtrise	5%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	30%	33%
Culturelle	25%	
Médico-sociale	17%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
25% des femmes à temps partiel

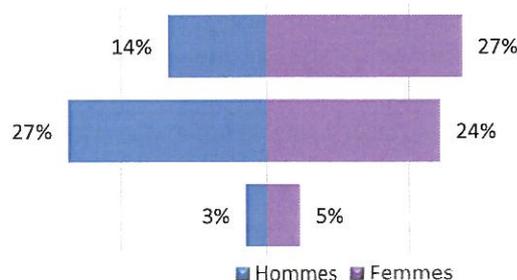
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	46,84
Contractuels permanents	34,50
Ensemble des permanents	45,91
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	44,64

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 75,36 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 61,24 fonctionnaires
- > 4,94 contractuels permanents
- > 9,18 contractuels non permanents

137 155 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	7,00 ETPR
Catégorie B	4,00 ETPR
Catégorie C	55,18 ETPR

Positions particulières

Aucune position particulière

- > Un agent détaché au sein de la collectivité
- > 2 agents détachés dans une autre structure
- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

- ➔ En 2021, 5 arrivées d'agents permanents et 4 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 ¹	Effectif physique au 31/12/2021
65 agents	66 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021

Fonctionnaires	↘	-1,6%
Contractuels	↗	66,7%
Ensemble	↗	1,5%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Détachement	50%
Mutation	50%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	60%
Arrivées de contractuels	20%
Remplacements (contractuels)	20%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

- ➔ 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ 20 avancements d'échelon et 2 avancements de grade

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- ➔ Une sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- ➔ Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 100%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 44,2 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	6 274 646 €	Charges de personnel*	2 773 394 €	➔	Soit 44,2 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	-------------	------------------------------	-------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 662 849 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	96 845 €
Primes et indemnités versées :	232 250 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	8 667 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	9 225 €		
Supplément familial de traitement :	27 068 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	41 020 €		s	s	20 019 €	s
Technique	s	s	s		23 159 €	s
Culturelle	s		s		20 405 €	
Sportive						
Médico-sociale					26 093 €	s
Police					20 126 €	
Incendie						
Animation					22 455 €	s
Toutes filières	42 239 €	s	32 314 €	s	22 348 €	25 222 €

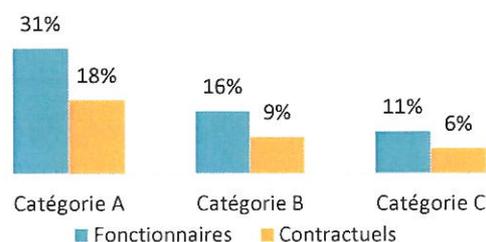
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,97 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	14,29%
Contractuels sur emplois permanents	10,61%
Ensemble	13,97%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇒ 437,72 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇒ 29,72 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

Absences

➔ En moyenne, 43 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> En moyenne, 0,4 jour d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,44%	0,11%	3,18%	1,33%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	11,79%	0,11%	10,91%	1,33%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	12,93%	0,11%	11,96%	1,76%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 100,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 3 accidents du travail déclarés au total en 2021

- > 3 accidents du travail pour 73 agents en position d'activité au 31 décembre 2021
- > En moyenne, 20 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
2 assistants de prévention désignés dans la collectivité

➔ **FORMATION**
10 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 80 €
Coût par jour de formation : 8 €

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 812 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2021

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

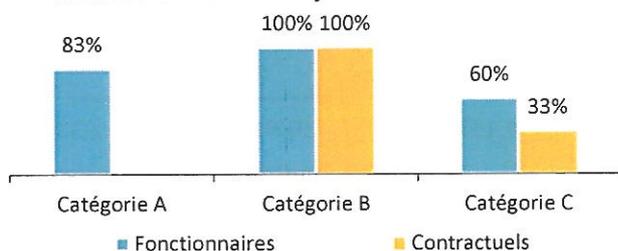
7 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 100 % sont en catégorie C*

Formation

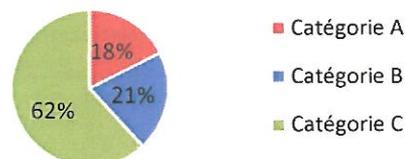
➔ En 2021, 62,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



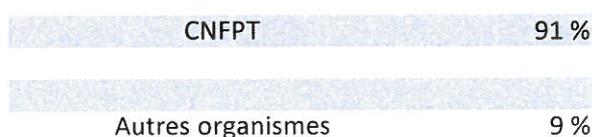
➔ 68 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 15 447 € ont été consacrés à la formation en 2021

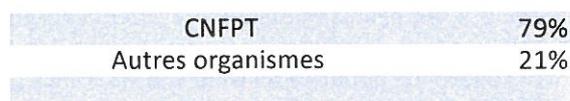
Répartition des dépenses de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	9 305 €
Montant moyen par bénéficiaire	160 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2021

➔ Comité Technique Territorial

4 réunions en 2021 dans la collectivité
4 réunions du CHSCT